



Nombre de dossier à déposer département du travail et de l'emploi

Par **sara**, le **04/01/2012** à **15:25**

Bonjour,

Je suis ingénieur en informatique marocaine , j'ai été acceptée par deux sociétés françaises , j'ai déposé un premier dossier d'autorisation de travail à travers un intermédiaire (personne qui prends en charge la partie administratif de mon dossier) auprès du département de l'emploi depuis le 15 août 2011 , je n'ai pas eu de réponse jusqu'à aujourd'hui , cette intermédiaire m'a proposé de déposer un autre dossier avec la seconde société ; mes questions sont les suivantes :

Est-ce normal un tel retard au niveau de la réponse du DDTE ??

Est-ce qu'il n'existe pas de limite au niveau du nombre de dossier à déposer ??

Si le premier dossier est refusé, j'ai le droit de déposer un autre avec une autre société ??

Merci